Waremme, le 27 novembre 2025

Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) du 16 janvier 2025

Membres de la CLDR
Présents : 13 personnes
Arnaud CORNET, Thomas COURTOIS, Florence ELLEBOUDT, Jean-Guy FRYNS, Anne GILIS, Camille GILIS, Annie GODBILLE, Marc GREGOIRE, Geneviève KALLEN, Nadine MARIQUE, Cindy MOTTET, Angélique RAVIGNAT et Grégory TACK

Excusés : 9 personnes
Rodolphe de SART, Patricia FRANQUINET, Audrey GOOSSENS, Etienne MOLLE, Justin PIRARD, Serge SORBI, Charlotte REGOUT-SWINE, Valérie VAN ESSCHE et Gery VANDAELE

Pour la Commune : Agnès de MARNEFFE, agent-relais de l'Opération
Pour la Fondation rurale de Wallonie -FRW : Audrey WANZOUL, agent de développement

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu des deux dernières réunions ;

   QU'EN PENSEZ-VOUS ?

2. Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente, prochaine demande de convention DR ;
3. Bilan des activités de la CLDR et rapport annuel 2024 ;

   CA EN EST OU ?

4. Etat d'avancement des projets de conventions DR ;
5. Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe ;
6. Avancées des groupes de travail installés par la CLDR (Patrimoine, Chemins & sentiers, Nature) ;
7. Suites du budget participatif ;

   LE SAVIEZ-VOUS ?

8. Divers.

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.pcdr-wasseiges.info/intranet-cldr.html

1. Approbation du compte-rendu des 2 dernières réunions (14 mars et 14 mai 2024)

Les comptes-rendus de ces 2 réunions sont approuvés sans remarque. Une demande de précision est cependant formulée concernant l'aménagement des 3 chemins. Laquelle est reprise ci-après, au point ad hoc.

Qu'en pensez-vous ? Quel est votre avis ?

2. Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente

FP 2.1 du PCDR

Lors de sa dernière séance plénière, la CLDR a marqué son accord pour que la fiche-projet (FP) soit actualisée selon le modèle en vigueur et budgétisée afin d'être, lors d'une prochaine session, déposée auprès de la Ministre compétente (demande de convention DR pour subsidiation du projet).

Le projet consiste en la réalisation d'**aménagements pour modes de transport actifs, en site propre, reliant les villages de Wasseiges, Ambresin et Meeffe** (voir carte ci-dessous). Ces trois tronçons, se rejoignant en un point central, seront aménagés sur des chemins existants interdits à la circulation automobile autre qu'agricole. Ils permettront d'assurer **trois liaisons sécurisées et agréables** entre trois des quatre villages de la commune. **Les usagers visés sont les marcheurs, les cyclistes, les cavaliers, etc. tout en permettant également le passage du charroi agricole local.**

Les interventions sont envisagées sur environ **2250m**. L'aménagement des différents tronçons consistera en la **réalisation d'un bi-bande en béton (1m de large chacune) avec une bande enherbée au centre (1m de large également).** Un accotement empierré pourra être placé de part et d'autre en fonction de l'emprise disponible. Estimation globale du coût : **1.085.896, 00€ (part communale de 405.5896,00€).** Subvention en DR pour un projet de mobilité douce : Taux de subvention = 80% - Plafond de 680.000€

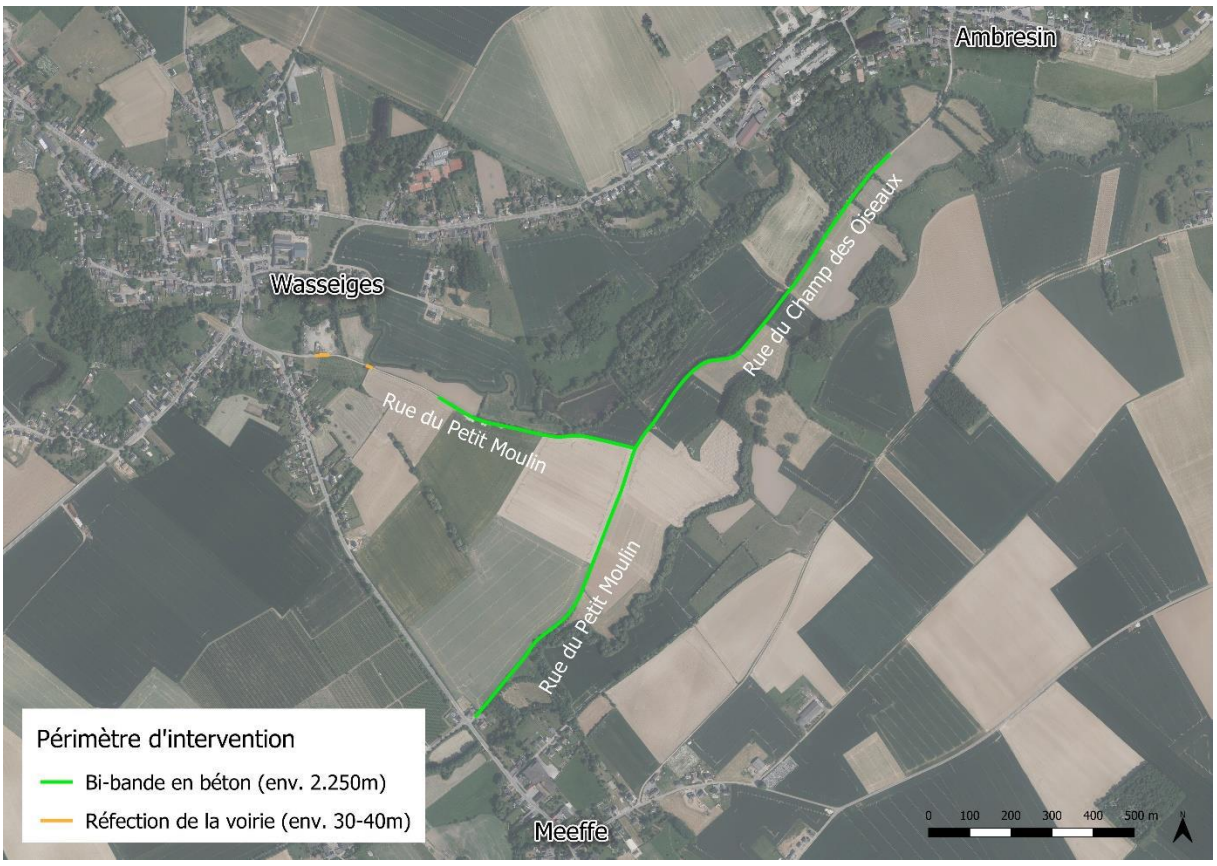

Thomas COURTOIS réexplique le projet dans les grandes lignes (images à l'appui). Les membres ayant reçu en annexe de la convocation la fiche-projet actualisée. Il s'attarde davantage sur les éléments suivants :

- ✓ Le tracé (et sa complémentarité avec les aménagements existants)
- ✓ Le type d'aménagement envisagé (en lien avec les objectifs poursuivis)
- ✓ L'intérêt paysager et le respect des zones d'intérêt, en termes de biodiversité, avoisinantes
- ✓ La gestion des eaux
- ✓ L'installation de mobilier
- ✓ Le coût des travaux (sources de financement inclus)

La CLDR est ensuite invitée à poser ses questions et à formuler d'éventuel(s) point(s) d'attention à relayer au futur auteur de projet.

Réactions de la CLDR

Qu'en est-il précisément du tracé ? Il s'agit bien de l'aménagement des chemins existants. Il n'est pas prévu de modifier le tracé actuel (ni le déplacer, ni l'élargir).

Pourquoi envisager du béton et pas de l'empierrement ? L'empierrement (sur la durée) ne résiste pas au passage fréquent du charrois agricole. Le béton est plus durable. Ce dernier permet également l'utilisation des chemins par les vélos (déplacement utilitaires) de manière sécure. Lesquels ne devraient plus emprunter la route régionale.

Qu'en est-il de l'évaluation des aménagements réalisés au niveau des Tombes de Seron ? La question sera posée à Mr Robinet du SPW (Direction de l'Aménagement Foncier Rural).

Quelques membres attirent l'attention de la Commune sur les aspects suivants :
***La bande centrale** du bi-bande en béton devra.it être réellement enherbée. Ce qui nécessitera un entretien (à prévoir au budget communal/ au planning du service travaux). Elle devra.it être aussi le plus large possible pour **dissuader le passage de véhicules (autres qu'agricoles).** Quid des itinéraires proposés par certains GPS ? Est-il possible d'interdire le passage sans que cela ne soit contraignant pour les agriculteurs ? Caméra de surveillance, verbalisation par la Police, etc....
*« S'inspirer / Evaluer » les bi-bandes béton réalisés sur la Commune de Braives (ndlr : rue du Tombu-rue aux Thiers ? A confirmer)

➔ Les prescriptions légales et techniques seront discutées lors de la réunion de coordination, notamment avec un représentant de l'aménagement foncier et l'agent provincial habilité (commissaire voyer)

*Quant au mobilier (le nombre et l'emplacement de poubelles principalement), il fera l'objet de discussion au moment opportun. Càd lorsque l'auteur de projet sera désigné.

Moyennant ces points d'attention, la CLDR marque ainsi son accord pour que la Commune poursuive la procédure et dépose une demande de convention DR pour ce projet lors de la prochaine session

Audrey Wanzoul clôture le point en présentant les étapes à venir et le calendrier y lié. Si le dossier est conforme et recevable, un projet de convention-faisabilité sera transmis par l'Administration régionale du DR à la Commune, pour que ce dernier soit approuvé par le Conseil communal, puis déposé à la prochaine session (mi-mars 2024)

- ➔ Présentation de la fiche-projet actualisée à la CLDR, ce 16 janvier 2025
- ➔ Délibération du Collège décidant de solliciter une nouvelle convention DR, le 21 janvier 2025
- ➔ Réunion de coordination avec l'Administration, le 28 janvier 2025
- ➔ Approbation de la convention-faisabilité par le Conseil communal, le 25 février 2025 (à confirmer) **pour dépôt du dossier complet, le 15 mars 2025 au plus tard**

3. Bilan des activités de la CLDR et rapport annuel 2024

La FRW rappelle que les communes bénéficiant de conventions de DR ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural, conformément à l'article 24 du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural. Ce rapport constitue un des éléments d'appréciation pour l'octroi des futures subventions en développement rural et sert d'élément de vérification de la bonne gestion des subventions. Il doit être approuvé par le Conseil communal. Le bilan de la CLDR est une partie du rapport annuel.

Audrey Wanzoul distribue aux membres le rapport qu'elle a rédigé et en fait la lecture en réunion.

Elle explique que :

- ✓ concernant la composition de la CLDR, suite aux élections communales d'octobre 2024, le « ¼ communal » de la CLDR sera revu. Le point figure à l'ordre du jour du Conseil du mois de janvier.
- ✓ concernant le budget DR, suite aux élections régionales, il est revu à la baisse (14 millions/an. > 9 millions)

Elle rappelle également les conventions DR déjà sur les rails :
Convention 1 : *FP 1.5 du PCDR :* « Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale à Wasseiges »
Convention 2 : *FP 1.3 du PCDR :* « Liaison cyclable Wasseiges-Hannut »
Convention 3 : *FP 1.6 du PCDR :* « Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges »
Convention 4 : *FP 2.1 du PCDR :* « Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente »

➔ **Les membres (complètent et) valident le rapport d'activité de la CLDR**. Lequel est repris en annexe du présent compte-rendu.

Concernant les projets à entreprendre en 2025, la CLDR est bien consciente que la priorité sera donnée à la mise en œuvre/poursuite des projets (DR) en cours. Elle marque également son accord pour reconduire les projets identifiés en 2024 à savoir :

- *FP 2.2 du PCDR* : « Installation de dispositifs de protection contre les coulées de boue »
- *FP 2.5 du PCDR :* « Lancement de projets citoyens en énergie renouvelable »

Au sujet de la FP 2.5, un membre attire l'attention de la Commune sur la nécessité au préalable d'identifier les besoins ainsi que de réaliser un bilan des ressources. Une information est communiquée en réunion sur l' « **étude d'opportunité**[1] » à réaliser (https://energie.wallonie.be/fr/etude-d-opportunite.html?IDC=10373&IDD=168839). L'activation de cette FP pourrait/devrait faire l'objet d'une réflexion mutualisée et/ou envisagée à un échelon supra communal.

Par ailleurs, quelques membres reparlent de la mise en œuvre de petits projets citoyens (de type plantation). La Commune répond qu'elle est toujours partante pour autant qu'il y ait un réel investissement citoyen (de la CLDR ou d'autres habitants intéressés/motivés/prêts à retrousser leurs manches). Elle signale également que le budget participatif permet la réalisation de petits projets (du PCDR ou hors PCDR).

La FRW clôture le point en signalant que la **situation générale de l'Opération** (annexe 1 du rapport annuel) sera communiquée à la CLDR pour information (et éventuels corrections/compléments) courant du mois de février.

[1] Cette étude consiste en la réalisation d'un audit de potentiel énergétique réalisé sur une zone géographique délimitée (commune), permettant d'estimer les besoins énergétiques dans cette zone et d'y recenser les ressources locales, renouvelables et fatales, disponibles pour l'alimentation de réseau d'énergie thermique.

Ca en est où ?

4. Etat d'avancement des projets de conventions DR

*Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale à Wasseiges

FP 1.5 du PCDR

Concernant l'**acquisition des parcelles,** le notaire et le curateur doivent toujours se mettre d'accord. La Commune a envoyé un courrier officiel au notaire pour accélérer la procédure, en lui signalant la perte possible de subsides si l'acquisition n'a pas lieu rapidement.

Concernant la **rédaction du cahier des charges** pour la désignation d'un auteur de projet. La Commune envisage se faire accompagner (pour la rédaction du CSC pour la désignation d'un auteur de projet, mais également pour le financement et le suivi des travaux). Le marché sera lancé rapidement moyennant l'ajout d'une clause suspensive (liée à l'acquisition des parcelles).

*Création d'une liaison cyclable vers Hannut

FP 1.3 du PCDR

Le Bourgmestre rappelle le tracé repris dans la FP du PCDR (via la route régionale, par Crehen), puis celui proposé au moment d'introduire la demande de subsides (via la pharmacie Brumagne, par Merdorp). Aujourd'hui, au vu de l'état des voiries à emprunter, une troisième proposition est sur la table. Et qui dit nouveau tracé, dit nouvelle estimation budgétaire...

Il est prévu une inter-CLDR avec la ville d'Hannut pour que l'auteur désigné présente aux deux commissions un avant-projet. Réunion au cours de laquelle les CLDR pourront remettre un avis. La FRW demande donc aux membres présents de réserver leurs questions et propositions pour cette séance dédiée à ce projet. L'invitation à cette réunion sera envoyée à la CLDR dans les prochaines semaines.

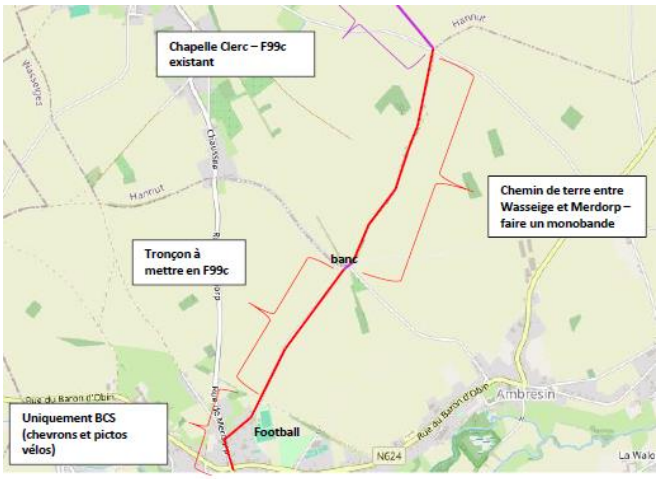

Estimatif fiche projet (HTVA)

Activité	Unité	Wasseiges Qté	PU	Montant
Mono-bande	m		250 €	- €
Bande Ocre	m	1.750	80 €	140.000 €
Chevrons	m		5 €	- €
Aménagements	pc	1	5.000 €	5.000 €
Signalisation	pc	4	100 €	400 €
Mobilier	pc		350 €	- €
Sous-total				145.400 €

Estimatif fiche projet avec révision des prix et réfection de voiries (HTVA)

Activité	Unité	Wasseiges Qté	PU	Montant
Mono-bande	m		392 €	- €
Raclage/Pose	m2	4.375	30 €	131.250 €
Réfection + 1 f.e.	m2		82 €	- €
Bande Ocre	m	1.750	80 €	140.000 €
Chevrons	m		5 €	- €
Aménagements	pc	1	5.000 €	5.000 €
Signalisation	pc	4	100 €	400 €
Mobilier	pc		350 €	- €
Sous-total				276.650 €

Estimatif avant-projet (HTVA)

Activité	Unité	Wasseiges Qté	PU	Montant
Mono-bande	m	725	392 €	283.958 €
Bande Ocre	m		80 €	- €
Chevrons	m	500	5 €	2.640 €
Aménagements	pc	1	5.000 €	5.000 €
Signalisation	pc	4	100 €	400 €
Mobilier	pc		350 €	- €
Sous-total				291.998 €

Réaction de la CLDR

<u>Qu'en est-il de la proposition[2] faite par Florence ELLEBOUDT concernant le chemin de terre entre Wasseiges et Merdorp ?</u> Qu'en est-il concrètement du monobande ? La FRW confirme que l'information a bien été transmise à l'auteur de projet en charge du dossier. Elle note d'ores et déjà la question, laquelle sera posée au cours de l'inter-CLDR (comme signalé ci-avant).

[2] Suggestion de décaler la mono-bande d'1,30m d'un seul côté de la voirie et de laisser l'autre moitié en chemin de terre et d'herbe

*Création d'une liaison cyclable vers Hannut

FP 1.6 du PCDR

La rédaction d'un cahier des charges est en cours pour lancer le marché de services pour la désignation d'un auteur de projet (comprenant une clause suspensive liée à l'accord des propriétaires concernés).

Réaction de la CLDR

Qu'en est-il de l'accès à la future Maison rurale ? La directrice générale réexplique le projet et son évolution (modification du tracé) suite aux échanges et discussions avec les propriétaires des parcelles concernées et du gestionnaire de cours d'eau. La Commune fera le maximum pour sécuriser la rue (au niveau du virage principalement) Baron d'Obin pour un accès aisé des usagers actifs (piétons) depuis l'école et le centre du village.

5. Etat d'avancement du projet « Cœur de village »

FP 2.8 du PCDR, Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe

Les travaux débuteront le 03 mars prochain. Les aménagements ne seront pas terminés pour la fête des Meefftis 2025.

6. Avancées des groupes de travail installés par la CLDR

FP 3.2 du PCDR, Valorisation des éléments du petit patrimoine

Ce 16 janvier, le groupe s'est à nouveau réunit pour :

1. Identifier, sur base de l'inventaire réalisé, de 2-3 éléments du petit patrimoine qui pourraient faire l'objet d'une rénovation
2. Remettre un avis sur les projets du GAL en cours : Totemus, Bibliotheca[3], « Balade nature insolite », Découverte et « Printemps des cimetières 2025 »...
3. Programmer la prochaine balade commentée, à Meeffe ! A priori le dimanche 18 mai 2025 (à confirmer)

La FRW rédigera un article dans le prochain bulletin communal pour inviter les habitants de Wasseiges intéressés à rejoindre le GT et ses projets.

FP 1.2 du PCDR, Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces

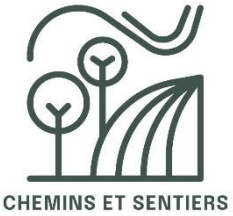

Depuis la dernière CLDR, le groupe s'est réunis à deux reprises (le 08 février, suivie d'une sortie sur le terrain), pour avancer dans la création de 7 nouveaux itinéraires de balade.

Trois parcours sur les six envisagés comportent des tronçons non accessibles.
Un contact/une négociation avec les propriétaires est nécessaire.
En parallèle, le groupe travaille sur un projet de dépliant pour les balades déjà accessibles.

La prochaine réunion sera envisagée au printemps 2025, après (comme pour le GT Petit Patrimoine) un appel à participation dans le bulletin communal.

[3] Ce projet est expliqué dans le compte-rendu de la CLDR, du 19 octobre 2023

FP 1.4 du PCDR, Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité

Une réunion du GT s'est déroulée le 16 mai dernier. Au cours de cette dernière rencontre, il a été décidé **la clôture du groupe** (faute de participation/mobilisation). A l'avenir, c'est la CLDR qui reprendra, en séances plénières, le suivi des activités « nature ».

Dans le cadre de l'Appel à projets BiodiverCité 2024, la Commune a déposé un dossier pour la verdurisation du cimetière de Meeffe. Lequel a été accepté. Par contre, la demande introduite dans le cadre de l'Appel à projets Végétalisation à l'échelle d'un quartier, pour l'aménagement des 2 anciens cimetières de Meeffe et d'Ambresin n'a pas été retenue.

7. Suites du budget participatif

Enjeu transversal du PCDR, Faire de l'engagement citoyen, une des clés du développement de la commune

La Commune de Wasseiges a décidé de consacrer annuellement un budget de 5.000,00€ euros pour soutenir des projets concrets initiés et portés par les citoyens[4].

Fin juin 2024, la Commune a reçu une seule demande par un groupement de riverains du Clos du Lac pour l'installation d'une nouvelle aire /mini plaine de jeux sur une des zones de convivialité (celle du fond). Elle est équipée de trois modules modernes et sécurisés, offrant aux enfants un espace de jeu convivial et adapté. Les travaux ont été réalisés en octobre 2024, pour un montant de 4.997,92 € TVAC.

La prochaine échéance pour déposer un dossier est le 30 juin 2025.

Le Saviez-vous ?

DEMANDE DE LA CLDR

- Inviter à nouveau le GAL Meuse@campagnes, après un an de fonctionnement, à venir présenter les avancées de ces fiches/projets.

Le Président remercie les participants et clôture la réunion.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Audrey Wanzoul

[4] Rappel des conditions
- Projet porté par une association ou par minimum 5 citoyens (domiciliés à des adresses différentes)
- Projet répondant aux enjeux du PCDR
- Localisés à Wasseiges sur le domaine public
- Comité de sélection = délégation du Conseil communal
- Projets à rentrer dans les délais impartis selon le formulaire adhoc

Annexe

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
2019	2019	28 janvier 2025	25 mai 2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]	24 janvier - *GT Petit Patrimoine*	Nombre de présents	8
	8 février - *GT Chemins&sentiers*		7
	23 février - *GT Chemins&sentiers*		2
	11 mars - *GT Petit Patrimoine*		8
	14 mars- CLDR		19
	14 avril - *GT Petit Patrimoine* Balade		55, dont 6 membres de la CLDR
	14 mai – Inter-CLDR		3
	16 mai – *GT Nature*		7
	24 novembre - CLDR Nature Journée de l'arbre		70, dont 12 membres de la CLDR

Réflexion sur l'opération de développement rural

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.
[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).
[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	Courant du premier semestre, la CLDR et ses groupes de travail se réunissent à raison d'1X/mois pour avancer dans les projets en cours. Vu la période de prudence imposée (en lien avec les élections communales d'octobre 2024), la CLDR est à l'arrêt à partir du mois de juin... Elle sera cependant invitée à prendre part à la journée de l'arbre (en remplacement du GT Nature). Pour rappel, deux conventions DR signées par la Ministre du DR en 2023 : FP 1.3 : Création d'une liaison cyclable vers Hannut (mi-juillet 2023) FP 1.5 : Acquisition d'un terrain et construction d'une Maison Rurale à Wasseiges (mi-décembre 2023) **Une conventions DR signée par la Ministre du DR en 2024** : FP 1.6 : Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges (mi-mai 2024) + Accord de la CLDR pour introduire une nouvelle demande (dépôt envisagé à la session d'avril 2025). FP 2.1 : Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente Une **réunion interCLDR** de Wasseiges, Fernelmont, Eghezée et Hannut est organisée avec le GAL Meuse@Campagnes afin de fournir des informations sur les (nouveaux) projets du GAL aux CLDR, de faire les liens avec les projets des PCDR et de leur permettre d'échanger entre eux. **Suivi des activités du GT « Petit patrimoine »** : FP 2.6 : Création de supports de valorisation du patrimoine architectural, naturel et paysager FP 3.2 : Valorisation des éléments du petit patrimoine Concrètement, les actions suivantes ont été mise en œuvre en 2024 : Organisation d'une seconde balade commentée (à Ambresin) à l'initiative du GT, le 14 avril 2024 (une cinquantaine de citoyens étaient présents) Rédaction de 4 articles dans le bulletin communal, la « Minute du Petit patrimoine » Information, remise d'avis et/ou contribution aux projets du GAL Meuse@Campagnes: Totemus de Wasseiges, Bibliotheca, Découverte des cimetières ainsi que l'événement « Printemps des cimetières 2025 », etc.

	Suivi des activités du GT « Chemins & sentiers » : FP 1.2 : Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces En 2024, le groupe s'est réunis à deux reprises (en réunion et sur le terrain) pour poursuivre le travail relatif à la création de 7 nouveaux itinéraires de balade (boucles plus longues –pour d'autres publics > randonneurs, VTT, cavaliers...). Le groupe envisage avancer plus rapidement sur la promotion de trois parcours (déjà accessibles/praticables) avec la réalisation d'un dépliant de présentation pour les faire connaître au public. Enfin, faute de participation, **le GT « Nature »** est clôturé. A l'avenir, c'est la CLDR qui reprendra, en séances plénières, le suivi des activités « nature ».

Propositions de projets à poursuivre, à entreprendre	
Numéro fiche-projet	FP 2.2
Intitulé du projet	*Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente*
Priorité du projet	Lot2
Calendrier d'exécution	2025 (introduction d'une demande de convention)

Numéro fiche-projet	*FP 2.2*
Intitulé du projet	*Installation de dispositifs de protection contre les coulées de boue*
Priorité du projet	*Lot2*
Calendrier d'exécution	*2025-2026*

Numéro fiche-projet	*FP 2.5*
Intitulé du projet	*Lancement de projets citoyens en énergie renouvelable*
Priorité du projet	*Lot2*
Calendrier d'exécution	*2025-2026 // PAEDC*